

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de la dite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, lundi 4 mars 2019 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2019-02-0001, faite le 14 février 2019 par «Madame Stéphanie Boisvert», ayant pour effet d'autoriser sur la superficie du droit acquis (5 000 m²) reconnu par la CPTAQ, le lotissement de deux lots ayant chacun plus de trois lignes droites alors que le Règlement de lotissement numéro 641 permet uniquement le lotissement composé de trois nouvelles lignes droites par lot.

Identification du site concerné :

Le lot numéro 5 989 871, Cadastre du Québec, municipalité d'Ascot Corner et circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ àAscot Comer.....ce...15^e...jour de...févriel de l'an deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), <u>Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier</u> de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le <u>15 février 2019</u>.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15° jour de fév

Directeur général et secrétaire-trésorier